

Coordination française pour la Décennie

Programme
pour
l'éducation
à la
non-violence
et à la **paix**



PRÉFACE

**Ensemble, nous pouvons bâtir une culture
de la non-violence pour l'être humain,
qui donnera de l'espérance à l'humanité
tout entière et surtout aux enfants
de notre monde.**

1

*Appel des lauréats du Prix Nobel de la paix
pour les enfants du monde, juillet 1997.*

Un programme pour l'éducation à la non-violence et à la paix

À l'appel de tous les Prix Nobel de la paix, le 10 novembre 1998, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté à l'unanimité une résolution proclamant la décennie 2001-2010 « Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde ». Cette résolution invite tous les États membres à « prendre les mesures nécessaires pour que la pratique de la non-violence et de la paix soit enseignée à tous les niveaux de leurs sociétés respectives, y compris dans les établissements d'enseignement »¹.

Depuis sa création, en novembre 2000, la Coordination française pour la Décennie agit pour que cette résolution de l'ONU soit mise en application en France. Convaincue, par les expériences de plus en plus nombreuses, que la formation des adultes et des enfants à la gestion concrète et non-violente des conflits est possible et bénéfique, elle a lancé, le 21 septembre 2002, une campagne nationale « Éducation à la non-violence et à la paix à l'école ».

Cette campagne demande, en premier lieu, l'introduction officielle de la formation à la non-violence et à la paix à tous les niveaux du système éducatif français, dès l'école maternelle, avec un programme prévoyant une progression, des outils et des méthodes pédagogiques. La mise en place de ce programme suppose des horaires spécifiques et l'intégration de cet enseignement dans la formation initiale et continue des enseignants ainsi que l'accès de tous les adultes travaillant sur un site scolaire à une formation à la gestion des conflits. À ce jour, cette campagne a reçu le soutien de plus de 6 000 personnes qui ont ainsi manifesté leur attachement à l'éducation à la non-violence et à la paix.

1) Résolution A/53/25 § 3.

Pendant toute cette campagne, la Coordination française pour la Décennie a maintenu un dialogue régulier avec le ministère de l'Éducation nationale. Elle a également participé, à l'automne 2003, au Débat national sur l'avenir de l'école en faisant des propositions concrètes à la Commission Thélot et elle s'est adressée à tous les parlementaires pour les informer de ses initiatives. Plusieurs ont posé des questions écrites au ministre de l'Éducation sur ce thème et ont déposé des amendements en faveur de l'éducation à la non-violence à la paix lors du débat parlementaire sur la loi d'orientation sur l'avenir de l'école présentée par M. Fillon et celui sur la proposition de loi renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple (mars 2005).

Parallèlement à ces actions, la Coordination française pour la Décennie a décidé d'élaborer un programme d'éducation à la non-violence et à la paix dans le cadre de l'enseignement obligatoire. Ce travail, commencé en 2003, a été réalisé par des enseignants de tous niveaux, des inspecteurs de l'Éducation nationale, des chercheurs en sciences de l'éducation et des formateurs à la médiation scolaire et à la gestion des conflits. Il se veut une solide base de discussion avec tous les partenaires de l'éducation en France en vue de l'introduction officielle de l'éducation à la non-violence et à la paix dans les établissements scolaires. C'est ce programme que nous avons le plaisir de vous présenter dans ces pages. Nous espérons qu'il sera une étape importante vers l'introduction de l'éducation à la non-violence et à la paix dans le système éducatif français.

Paris, septembre 2005.

Christian Renoux

*Maître de conférences en histoire moderne à l'université d'Orléans,
président de la Coordination française pour la Décennie*

Vincent Roussel

*Professeur de mathématiques,
responsable de la commission Éducation
de la Coordination française pour la Décennie*

PRÉAMBULE

Depuis novembre 1998, l'Assemblée générale des Nations unies appelle tous les États membres à « prendre les mesures nécessaires pour que la pratique de la non-violence et de la paix soit enseignée à tous les niveaux de leurs sociétés respectives, y compris dans les établissements d'enseignement » au cours de la Décennie 2001-2010 proclamée « Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde »². La mise en place d'un tel enseignement dans le système scolaire français suppose la mise en œuvre d'un programme pour l'éducation à la non-violence et à la paix.

3

Un programme pour l'éducation à la non-violence et à la paix

Une culture de non-violence et de paix

Le programme présenté ici a été rédigé en vue de proposer une formation qui vise principalement à développer la qualité des comportements dans le cadre d'une culture de non-violence et de paix. En 1999, l'Assemblée générale des Nations unies a défini la culture de paix comme étant « l'ensemble des valeurs, des attitudes, des traditions, des comportements et des modes de vie fondés sur :

- le respect de la vie, le rejet de la violence et la promotion et la pratique de la non-violence par l'éducation, le dialogue et la coopération ;
- le respect des principes de souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des États et de la non-intervention dans les questions qui relèvent essentiellement de la juridiction nationale de tout État quel qu'il soit, conformément à la Charte des Nations unies et au droit international ;
- le respect de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales et leur promotion ;
- l'engagement de régler pacifiquement les conflits ;
- les efforts déployés pour répondre aux besoins des générations actuelles et futures en matière de développement et d'environnement ;

²) Voir note 1

3) « Déclaration et Programme d'action sur une culture de la paix », adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 13 septembre 1999 (Résolution A/53/243).

4) Il existe actuellement un débat sur les termes. Certains auteurs parlent de résolution pacifique des conflits, d'autres de gestion des conflits ou de régulation des conflits ou encore de transformation des conflits, etc. Sans prendre parti dans ce débat, l'une ou l'autre de ces expressions sera utilisée dans ce texte. Quel que soit le terme utilisé, il est clair qu'une personne seule n'est pas maîtresse du conflit dans lequel elle est engagée. L'issue du conflit dépend des comportements de tous les protagonistes. La formation qui est proposée ici vise à transmettre des compétences qui stimulent chez les élèves des comportements donnant les meilleures chances à une résolution non-violente des conflits dans lesquels ils sont engagés.

- le respect et la promotion du droit au développement;
- le respect et la promotion de l'égalité des droits et des chances pour les femmes et les hommes;
- le respect et la promotion du droit de chacun à la liberté d'expression, d'opinion et d'information;
- l'adhésion aux principes de liberté, de justice, de démocratie, de tolérance, de solidarité, de coopération, du pluralisme, de la diversité culturelle, du dialogue et de la compréhension à tous les niveaux de la société et entre les nations »³.

La culture de non-violence et de paix suppose aussi une nouvelle façon de gérer les conflits⁴. Le conflit est au cœur des relations entre personnes et entre groupes humains et, s'il ne dégénère pas en violences, il est source de développement. Une de ses fonctions est précisément de permettre la construction de relations plus justes entre les personnes; les psychologues ont souligné l'importance du conflit dans la construction de la personnalité de l'enfant. Mais pour que le conflit soit source de progrès, il faut avoir acquis un certain nombre de compétences destinées à résoudre de manière constructive les problèmes interpersonnels qui surgissent. Pour éduquer à cette approche non-violente des conflits, l'école affirme clairement les valeurs de la non-violence et propose une mise en œuvre éducative concrète par un programme alliant les savoirs théoriques et l'interpellation de la personne dans sa globalité (son corps, ses émotions et sa pensée).

L'éducation à la non-violence et à la paix

En affirmant les valeurs de la non-violence, l'école dit le devoir et l'obligation pour chacun et chacune, enfant, jeune et adulte, de n'user d'aucune violence sous quelques formes que ce soit (physique, verbale et psychologique). L'apprentissage des valeurs de non-violence suppose une relation pédagogique particulière dans laquelle les adultes en position éducative évitent tout préjugé, toute accusation publique, tout « étiquetage » de l'élève, toute parole qui alimente une rumeur, toute attitude qui rabaisse ou humilie. Ils développent la confiance a priori dans les ressorts de l'élève et dans sa capacité à évoluer.

À travers l'éducation à la non-violence et à la paix, l'école permet la mise en œuvre des libertés et des droits favorisant l'expression individuelle ou collective des opinions. Ainsi, l'éducation à la citoyenneté, au respect de la laïcité comme garant du respect des

différences, à la promotion des droits humains, à la démocratie participative, à l'égalité en droit et en dignité des sexes fait partie de l'éducation à la non-violence et à la paix.

Ont été intégrées à ce programme des formations qui existent déjà actuellement dans les écoles et dans les collèges comme, par exemple, la formation des délégués de classe, l'éducation au choix pour l'orientation, la prévention des abus sexuels, la prévention des conduites addictives, l'apprentissage du code de la route, la formation aux premiers secours, etc. Ces formations développent des compétences personnelles, sociales et citoyennes qui s'intègrent tout à fait dans un programme d'éducation à la non-violence et à la paix. Elles sont souvent dispensées de façon inégale et dispersée. Les intégrer dans un programme plus global, nous a semblé utile pour leur donner plus de cohérence et d'efficacité.

I — DES COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES À DÉVELOPPER ?

Objectifs généraux

L'objectif de l'éducation à la non-violence et à la paix est l'acquisition par les élèves d'un savoir, d'un savoir-faire et d'un savoir-être leur permettant de cultiver des relations pacifiées, coopératives, solidaires et fraternelles avec les autres enfants et avec les adultes et de développer des aptitudes citoyennes les rendant acteurs de la vie démocratique de notre société.

Les compétences à acquérir dans le cadre de ces savoirs sont de plusieurs ordres. Elles vont des compétences centrées sur soi à celles tournées vers le monde en passant par celles qui permettent l'attention à l'autre, au groupe et à l'organisation sociale.

Des compétences centrées sur soi

L'éducation à la non-violence et à la paix suppose, dans un premier temps, de développer des compétences centrées sur soi telles que la congruence, la connaissance de soi, l'estime et la confiance en soi, l'écoute du corps et la gestion des émotions, la connaissance de sa sexualité.

Congruence: Cette compétence consiste à détecter les contradictions entre ses valeurs, ses besoins et ses actes et à faire évoluer en conséquence ses actes, ses besoins ou ses valeurs pour les ajuster et les mettre en adéquation.

Connaissance de soi: Cette compétence a pour objectif de développer chez les élèves la connaissance valorisante de leurs compétences, de leurs capacités physiques et mentales, de leurs goûts, de leurs « points forts », sur lesquels ils pourront s'appuyer dans les situations difficiles. Il s'agit également de leur faire connaître leurs limites pour les accepter sereinement.

Estime de soi et confiance en soi: Les activités qui permettent aux élèves de mieux se connaître de façon valorisante développent chez eux confiance et estime de soi. Les enseignants veillent à porter un regard positif sur les élèves afin de les valoriser en validant leurs performances et en reconnaissant l'ensemble de leurs compétences, qui ne se limitent pas au domaine cognitif.

Connaissance des émotions, des sentiments et des besoins : Il s'agit d'aider les élèves à prendre conscience de ces trois réalités, à les identifier et les accueillir, de faire connaître les liens qui existent entre elles, d'enrichir le vocabulaire permettant de les exprimer dans toutes leurs nuances, d'apprendre à les reconnaître chez les autres.

Écoute du corps et gestion des émotions : L'éducation à la non-violence et à la paix a également pour objectif d'apprendre aux élèves à reconnaître, décrypter et accepter les signes corporels liés à leur ressenti émotionnel, à gérer leurs émotions, en particulier les émotions désagréables telles que la colère, la peur, la tristesse, le dégoût, et à respecter les rythmes entre activités physiques, activités intellectuelles et repos.

Connaissance de sa sexualité : Il s'agit de mieux connaître sa propre sexualité dans ses dimensions physiologique, affective, sociale et éthique, en particulier au moment de la puberté.

Des compétences centrées sur l'autre

L'éducation à la non-violence et à la paix suppose également l'acquisition de compétences centrées sur l'autre.

Capacité à « faire avec » cet autre que l'on ressent comme différent : Cet enseignement vise à développer la certitude de l'égalité de dignité de chaque personne et l'esprit de fraternité (cf. Article 1 de la Déclaration universelle des droits de l'homme : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité »). Cela suppose de développer chez l'élève sa capacité d'inclure tout autre dans le cercle de jeu, le cercle de travail, le cercle des apprentissages, le cercle de parole, etc. Cette compétence sera en particulier développée à l'occasion de travaux approfondis sur l'acceptation des différences et la non-discrimination, sur les relations entre les garçons et les filles, sur l'accueil d'enfants du voyage ou d'enfants handicapés dans une classe.

Communication relationnelle : Il s'agit d'enseigner aux élèves à exprimer clairement les faits, idées, sentiments, émotions, besoins et désirs, à être capable d'écoute active, à connaître les risques de malentendus, à être capable d'interpréter les signaux non-verbaux, à savoir questionner pour recevoir de l'information, à savoir pratiquer la re-formulation et décrire le point de vue de l'interlocuteur, à savoir donner du soutien et de la validation à

l'expression de l'autre, à savoir utiliser la prononciation et l'intonation appropriées à la situation, à savoir s'exprimer à la première personne, à savoir accomplir des rituels sociaux (par exemple se présenter, remercier).

Affirmation de soi : Il s'agit ici d'une compétence utile à la défense de ses droits dans le respect des droits des autres. Cette compétence comprend les capacités de se présenter avec ses qualités et ses défauts, de faire respecter ses limites personnelles, d'accepter et de refuser des propositions, de savoir dire non, de tenir sa parole, de dire une différence d'opinion, de défendre ses idées, de maintenir la communication avec l'autre en cas de désaccord tout en affirmant ses valeurs et ses opinions personnelles, de différencier les arguments informatifs et les arguments persuasifs, de formuler des critiques constructives, de donner des messages clairs et consistants, de formuler des demandes précises, de savoir recevoir de la reconnaissance de la part de son entourage.

Acceptation des différences et empathie : L'empathie est la compétence qui recouvre la capacité de prendre en compte le ressenti et les pensées de l'autre (décentration), tout en les distinguant de ses propres ressentis et pensées (autonomie et non-contagion émotionnelle), la capacité de donner à l'autre des signes de reconnaissance, la capacité de s'exprimer en respectant les différences et les ressemblances, la capacité d'être sensible aux besoins de l'interlocuteur et de concilier la satisfaction de ses propres besoins avec ceux des autres.

Gestion non-violente des conflits : Cet enseignement vise à apporter aux élèves des connaissances sur le rôle du conflit dans le processus de socialisation, sur les différentes formes de violences et leurs causes, sur les mécanismes d'escalade de la violence et les moyens qui permettent de la désamorcer. Il vise à leur apprendre à connaître leurs propres réactions au cœur d'un conflit, de leur faire prendre conscience de leurs émotions (peur, colère, etc.) et de leur permettre de prendre du recul pour les laisser s'apaiser, de leur apprendre à parler sans agresser, à reconnaître et à définir la situation problématique, à distinguer la personne de son comportement pour se centrer sur l'objet précis du conflit, à anticiper sur les conséquences de leurs actes, à imaginer des solutions susceptibles de convenir aux protagonistes du conflit, à concrétiser un accord et à appliquer la solution choisie.

Des compétences centrées sur le groupe

Les compétences centrées sur le groupe viennent compléter les compétences centrées sur soi et sur l'autre pour permettre un

meilleur vivre ensemble au sein du groupe-classe, dans un premier temps, et au sein des différents groupes dans lesquels les élèves évolueront au cours de leur vie.

Capacité à apprendre et à réussir ensemble: Il s'agit des aptitudes coopératives⁵ et de l'habileté au partage des savoirs⁶, afin de développer l'intelligence collective et la capacité de s'aider mutuellement.

Capacité à s'affirmer et trouver sa place dans le groupe: La capacité pour les élèves à trouver leur place dans le groupe est d'abord la capacité de résister à la pression du groupe lorsqu'il invite à faire ce que, en leur for intérieur, ils ne voudraient pas faire, d'anticiper les conséquences de leurs actes, de confronter les points de vue au sein du groupe et de détecter et de combattre les manipulations, le phénomène du bouc émissaire et la circulation des préjugés, des stéréotypes et des rumeurs. Apprendre à trouver sa place dans le groupe, c'est aussi faire comprendre les différents rôles que peuvent être amenés à jouer au sein du groupe, plus ou moins consciemment, les individus pour satisfaire leur besoin d'appartenance au groupe ou leur besoin de reconnaissance spécifique.

Capacité à participer positivement à la dynamique du groupe: Cet enseignement vise à apprendre à évaluer le besoin d'aide, à en demander et à offrir une aide appropriée. Il vise à exercer son sens critique et à savoir intervenir face à une injustice ou à une situation de conflit, à être médiateur dans un conflit, à coopérer, à réguler les tensions. Il s'agit également d'enseigner des compétences techniques liées à la conduite de réunions, à l'animation de groupes, à la prise de parole devant un groupe, au débat, à l'argumentation, à la prise de notes pour synthétiser le contenu des échanges et les décisions prises par le groupe.

Responsabilité: Cette compétence permet de répondre de ses actes et d'envisager leurs conséquences, de prendre conscience que se taire devant une violence, c'est déjà y participer, de devenir acteurs dans un monde où la paix et la justice sont à construire au quotidien.

Solidarité: Il s'agit d'apprendre aux élèves à percevoir le rôle qu'ils peuvent jouer pour améliorer le fonctionnement de la société et à entreprendre des actions en ce sens. Cette compétence peut s'exercer soit de façon spontanée sous forme d'entraide dans l'apprentissage ou dans toute autre activité de la vie scolaire, soit sous forme plus organisée, en développant le tutorat entre élèves par exemple.

5) Philip C. Abrami, *L'apprentissage coopératif: théories, méthodes, activités*, Montréal, éd. de la Chenelière, 1996.

6) Claire Héber-Suffrin, *Échanger des savoirs à l'école: Abécédaire pour la réflexion et l'action*, Lyon, Chronique Sociale, 2004, et *Pratiquer la formation réciproque à l'école*, Lyon, Chronique Sociale, 2005.

Des compétences centrées sur l'organisation sociale

L'éducation à la non-violence et à la paix développe des compétences centrées sur l'organisation sociale qui permettent aux élèves de se situer dans la société avec ses règles, ses valeurs, ses risques, ses biens, etc.

Capacité à assumer la triade règles, transgressions, sanctions: Cette compétence comporte la compréhension de la nécessité d'une loi comme facteur de liberté et de sécurité assurant la qualité du vivre ensemble. Elle comporte également les capacités à participer à l'élaboration des règles, à adhérer librement aux règles fixées par un processus démocratique reconnu par la collectivité, à garder une force de proposition critique quand une règle n'est plus adaptée au contexte de vie, à juger positivement les sanctions quand elles sont cohérentes, crédibles et justes.

Développement de l'esprit civique: Il s'agit de développer la conscience de la nécessité de promouvoir les valeurs de la République. Cette compétence s'acquiert par exemple à travers des formations de secourisme, de sécurité routière, de l'apprentissage et du respect des règles du débat démocratique, de l'acceptation et du respect des règles de vie collective dans et hors de l'école. Cette compétence est développée également en permettant aux élèves de participer à la vie de la classe et de l'école au travers du système de délégations dans les différents conseils qui structurent la vie de l'école ou d'« un service de médiation par les pairs » instauré dans l'école.

Préventions pour la santé physique, sociale et mentale⁷: Il s'agit de la capacité à trouver les ressources intérieures ou extérieures pour se protéger de dangers mettant en péril gravement sa santé. On peut citer en particulier, les différentes formes de toxicomanies, licites ou illicites, l'anorexie ou la boulimie, les dépressions graves pouvant conduire à des tentatives de suicide. Dans la dimension sociale ou citoyenne de l'éducation sexuelle, il s'agit d'alerter sur les risques d'abus sexuels, d'apprendre des comportements de prudence pour éviter de se mettre en danger ou de mettre en danger autrui, d'apprendre à réagir dans une situation dangereuse. Le racket, le phénomène du souffre-douleur doivent être traités également dans un but préventif.

Respect du bien commun: Il s'agit de transmettre le sens de la responsabilité personnelle du bon état des matériels ou des lieux qui sont à la disposition de tous. L'acquisition de la notion de bien commun se fait à l'école en développant le respect de tous pour les livres et les matériels à usage pédagogique ainsi que les différents lieux fréquentés.

⁷ Dans le préambule du texte constitutif de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en 1948, il est précisé que « la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

Des compétences centrées sur le monde

L'éducation à la non-violence et à la paix suppose enfin une ouverture sur le monde et sur ses enjeux en développant la solidarité internationale, la sensibilité aux conflits nationaux et internationaux et le respect de l'environnement.

Solidarité internationale: Il s'agit d'éveiller les élèves à la dimension internationale de la solidarité, notamment à l'égard des pays sous-développés. Elle peut être abordée à partir de multiples thèmes comme ceux du développement durable, du commerce équitable, du « voyager » autrement, du respect des droits humains, de l'épargne solidaire, des chantiers jeunes, de l'éducation pour tous, du volontariat de solidarité internationale, etc.

Sensibilité aux conflits nationaux et internationaux: Il s'agit ici de développer la sensibilité des élèves aux problèmes qui engendrent des conflits nationaux ou internationaux. À partir d'exemples choisis dans l'actualité, il sera transmis aux élèves des méthodes d'analyse faisant ressortir différents moyens pour rétablir la paix: recherche des injustices ou des frustrations qui sont à l'origine du conflit; observation des mécanismes de la violence dans les conflits et de leurs conséquences; découverte de modes d'action qui favorisent la paix; découverte de processus de gestion des conflits au niveau international, par exemple à partir de la lecture d'extraits de la Charte des Nations unies, et au niveau national; connaissance d'initiatives de paix par la non-violence pour résoudre des conflits. Les enseignants sont invités à aborder l'apprentissage de cette compétence à l'occasion de la Journée internationale de la paix (21 septembre), de la Semaine de la solidarité internationale (novembre) et de la Semaine d'éducation contre le racisme (mars).

Respect de l'environnement: Le respect de l'environnement inclut le respect de la vie animale, le respect de la terre, de l'air, de l'eau avec la connaissance des cycles naturels de la nature, le respect du corps avec l'apprentissage de règles d'hygiène de vie qui entretiennent une bonne santé. Cet enseignement vise à donner aux élèves une connaissance des nuisances qui menacent l'environnement et à définir des règles de comportement qui le respectent, règles qui peuvent être écrites dans une charte de l'école. Il les invite à s'engager pour améliorer la qualité de cet environnement.